

## **Compte rendu de la séance du 17 février 2017**

Président :  
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:  
Christophe NOIROT

Présents :  
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Monsieur Denis SERRIERE, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Carole JACQUOT, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Gaël DUVIC

Excusés :

Absents :

*Représentés :*

### **Ordre du jour:**

- 1) Programme des travaux ONF 2017
- 2) Demande de subventions : voyage scolaire en Italie
- 3) Droit de préemption: terrain 4 rue de Fagnoux
- 4) Travaux rue de l'église et chemin du Haut du Mont  
- demande de subventions : DETR et fond de soutien à l'investissement local
- 5) Lotissement : achat de terrain
- 6) Comptes administratifs : commune, eau, assainissement et lotissement
- 7) Comptes de gestion : commune, eau, assainissement et lotissement
- 8) Affectation des résultats : commune, eau, assainissement et lotissement
- 9) Informations diverses
- 10) Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Programme de travaux en forêt ( DE 2017 001)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du programme d'actions 2016 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal détaillé comme suit :

#### **TRAVAUX SYLVICOLES**

Nettoisement dans les accrus post tempête  
Localisation : 9.t, 12.t,13.t,14.t, 17.t

## **TRAVAUX DE MAINTENANCE**

Réseau de desserte : entretien des lisières  
Localisation : RF ruisseau ST Pierre

Réseau de desserte : entretien des lisières  
Localisation : RF p11/13 montée côté droit cf plan

Réseau de desserte : entretien des lisières  
Localisation : RF p11/13 montée côté gauche cf plan

Closonnement syvicole: maintenance mécanisée  
Localisation : 6.t, 10.t

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**ACCEPTE** le programme d'actions 2017 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal pour un **montant global de 5 460.00 € H.T**

- investissement	<b>3 310.00 € HT</b>
- fonctionnement	<b>2 150.00 € HT</b>

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

### **Demande subvention ( DE 2017 002)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention pour aider au financement d'un voyage scolaire pour deux enfants de Lachapelle, Lucas RATEAU et Antonin FRENOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE** d'attribuer et de verser 20.00 € à chaque enfant

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

### **Droit de préemption ( DE 2017 003)**

Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) de **Monsieur Eddie DUCROT** par l'intermédiaire de Maître Emily VEBER MAYON, 22 rue de la Division LECLERC à BACCARAT, pour un bien situé Section ZC 135 au 4 Rue de FAGNOUX à LACHAPELLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien situé Section ZC 135

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

### Demande de subvention : Fonds de soutien à l'investissement local ( DE 2017 004)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dispositif d'appui à l'investissement local. Le projet de la mise en sécurité de la rue de l'église et du remplacement des luminaires par des LED peut être inscrit dans ce dispositif.

Le coût du projet représente un montant global de 198 000.00 € H.T soit 237 600.00 T.T.C  
Les travaux seront réalisés au deuxième semestre 2017.

Il précise qu'une subvention au titre du fonds de soutien : dispositif d'appui à l'investissement local, sera déposée auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**SOLLICITE** la subvention de 110 800.00 €, auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, au titre du fonds de soutien : dispositif d'appui à l'investissement local

**CERTIFIE** que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2017.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

### Demande de subvention : D.E.R.T ( DE 2017 005)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de la mise en sécurité de la rue de l'église et du remplacement des luminaires par des LED.

Le coût du projet représente un montant global de 198 000.00 € H.T soit 237 600.00 T.T.C

Les travaux seront réalisés au deuxième semestre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la **DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux), programmation 2017.

**CERTIFIE** que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2017.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

**Demande de subvention : S.D.E ( DE 2017 006)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de remplacement des luminaires par des LED et l'enfouissement des réseaux secs.

Le coût du projet représente un montant global de 80 000 € H.T soit 96 000.00 T.T.C

Les travaux seront réalisés au deuxième semestre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au Syndicat Départemental d'Electricité

**CERTIFIE** que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2017.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

**Acceptation du projet de la mise en sécurité de la rue de l'église ( DE 2017 007)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de la mise en sécurité de la rue de l'église et du remplacement des luminaires par des LED.

Le coût du projet représente un montant global de 198 000.00 € H.T soit 237 600.00 T.T.C

Les travaux seront réalisés au deuxième semestre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**ACCEPTE** le projet de la mise en sécurité de la rue de l'église et du remplacement des luminaires par des LED.

**CERTIFIE** que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2017.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

## Vente de terrain : parcelle n° 7 du lotissement ( DE 2017 008)

La Maire présente à l'assemblée la demande d'achat de la parcelle n° 7 du lotissement .

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE** de fixer le prix de vente de la parcelle n° 7 à 45 000 € T.T.C (quarante cinq milles euros)

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique et les pièces relatives à la vente de la parcelle n° 7.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

## Vote du compte administratif - lachapelle ( DE 2017 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RATEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 559.00			59 243.05	61 559.00	59 243.05
Opérations exercice	54 870.11	112 389.67	135 891.90	182 844.08	190 762.01	295 233.75
Total	116 429.11	112 389.67	135 891.90	242 087.13	252 321.01	354 476.80
Résultat de clôture	4 039.44			106 195.23		102 155.79
Restes à réaliser	7 100.00				7 100.00	
Total cumulé	11 139.44			106 195.23	7 100.00	102 155.79
Résultat définitif	11 139.44			106 195.23		95 055.79

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Affectation du résultat de fonctionnement - lachapelle ( DE 2017 010)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 106 195.23**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	59 243.05
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	33 182.43
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>46 952.18</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>106 195.23</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>106 195.23</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 139.44
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	95 055.79
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Vote du compte de gestion - lachapelle ( DE 2017 011)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

### Vote du compte administratif - lotissement ( DE 2017 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RATEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	80 226.08			45 269.45	80 226.08	45 269.45
Opérations exercice	22 788.53		3 824.84	4 424.95	26 613.37	4 424.95
<b>Total</b>	<b>103 014.61</b>		<b>3 824.84</b>	<b>49 694.40</b>	<b>106 839.45</b>	<b>49 694.40</b>
Résultat de clôture	103 014.61			45 869.56	57 145.05	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>103 014.61</b>			<b>45 869.56</b>	<b>57 145.05</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>103 014.61</b>			<b>45 869.56</b>	<b>57 145.05</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Affectation du résultat de fonctionnement - lotissement ( DE 2017 013)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 45 869.56**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	45 269.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 975.08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>600.11</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>45 869.56</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>45 869.56</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	45 869.56
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Vote du compte de gestion - lotissement ( DE 2017 014)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion



dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.

### Vote du compte administratif - eau lachapelle ( DE 2017 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RATEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 713.13		29 140.37		32 853.50
Opérations exercice	12 228.24	7 797.71	17 837.54	19 225.00	30 065.78	27 022.71
<b>Total</b>	<b>12 228.24</b>	<b>11 510.84</b>	<b>17 837.54</b>	<b>48 365.37</b>	<b>30 065.78</b>	<b>59 876.21</b>
Résultat de clôture	717.40			30 527.83		29 810.43
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>717.40</b>			<b>30 527.83</b>		<b>29 810.43</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>717.40</b>			<b>30 527.83</b>		<b>29 810.43</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Affectation du résultat de fonctionnement - eau lachapelle ( DE 2017 016)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 30 527.83**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 140.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 489.16
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 387.46</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>30 527.83</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>30 527.83</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	717.40
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	29 810.43
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

**Vote du compte de gestion - eau lachapelle ( DE 2017 017)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

### Vote du compte administratif - ass lachapelle ( DE 2017 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RATEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	28.81			15 134.42	28.81	15 134.42
Opérations exercice	4 774.60	8 269.48	19 756.14	16 718.87	24 530.74	24 988.35
<b>Total</b>	<b>4 803.41</b>	<b>8 269.48</b>	<b>19 756.14</b>	<b>31 853.29</b>	<b>24 559.55</b>	<b>40 122.77</b>
Résultat de clôture		3 466.07		12 097.15		15 563.22
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>3 466.07</b>		<b>12 097.15</b>		<b>15 563.22</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>3 466.07</b>		<b>12 097.15</b>		<b>15 563.22</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

### Affectation du résultat de fonctionnement - ass lachapelle ( DE 2017 019)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 12 097.15**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 134.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 033.96
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-3 037.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>12 097.15</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>12 097.15</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 097.15
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

### Vote du compte de gestion - ass lachapelle ( DE 2017 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017

### Rétrocession d'une concession funéraire ( DE 2017 021)

Le maire de LACHAPELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;

Vu la délibération du conseil municipal déléguant au maire une partie de ses pouvoirs ;

Vu le règlement modifié du cimetière en date du 29 décembre 2014;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame VALETTE Isabelle domiciliée 8 rue Capelot à BACCARAT 54120 et concernant la concession columbarium n° 7 dont les caractéristiques sont

Acte n° 1 en date du 06 juillet 2015

Concession columbarium n° 7 temporaire de trentenaire

Au montant réglé de 700 euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame VALETTE Isabelle déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La concession columbarium n°7 est rétrocédée à la commune au prix de 700.00 €

**Article 2** : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget commune.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 20 février 2017.